

COMMUNE D'EGHEZÉE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE : PROJETS DE CARTOGRAPHIE DES ZONES SOUMISES À L'ALÉA  
D'INONDATION  
(CODE DE L'ENVIRONNEMENT – LIVRE I<sup>ER</sup>)

ENQUÊTE PUBLIQUE

Le Collège Communal informe la population qu'une enquête publique est organisée, sur l'entité, à la demande du Gouvernement wallon :

Date d'affichage	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Personne de contact
9 septembre 2020	<b>14 septembre 2020</b>	Administration communale d'Eghezée Route de Gembloux, n°43 5310 EGHEZEE <b>Le 28 octobre 2020, à 10h00</b>	<u>Service environnement</u> Route de Gembloux, n° 43 310 EGHEZEE, Téléphone : 081/81.01.44.

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable pendant les heures de service, et le samedi matin de 10h à 12h.

Suite aux mesures de distanciation sociales, la personne souhaitant consulter le dossier doit **prendre rendez-vous au plus tard vingt-quatre heures à l'avance auprès du Service Environnement, au 081/810.144.**

Le dossier est également consultable sur Internet via le lien suivant :

<http://enquetepublique-alea-inondation.wallonie.be>

Les observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par le conseiller en environnement ou, à défaut, par l'agent communal délégué à cet effet (voir cadre ci-dessus).

Tout intéressé souhaitant formuler des observations écrites électroniques peut également le faire via via le lien court <https://Ic.cx/2t0k7iB50> ou via l'outil cartographique en ligne :

<https://spwintra.maps.arcgis.com/apps/webappviewer/index.html?id=f9ac7653ddff4435bb5db69b814e8be2>  
ou par mail à l'adresse suivante : [enquetepublique.alea.inondation@spw.wallonie.be](mailto:enquetepublique.alea.inondation@spw.wallonie.be)

Projets de cartographie des zones soumises à l'aléa d'inondation
Via courriel : <a href="mailto:enquetepublique.alea.inondation@spw.wallonie.be">enquetepublique.alea.inondation@spw.wallonie.be</a>
Ou via l'outil de cartographie en ligne : <a href="https://Ic.cx/2t0k7iB50">https://Ic.cx/2t0k7iB50</a>
ou par courrier :
Service Public de Wallonie Agriculture, Ressources Naturelles, et Environnement – SPW ARNE Secrétariat de la Direction des Cours d'Eau non navigables Avenue Prince de Liège, 7 - 5100 JAMBES

Fait à Eghezée, le 07/09/2020.

Par le Collège,

La directrice générale,

  
M-A MOREAU



Le bourgmestre,

  
R. DELHAISE

A l'initiative du Gouvernement wallon, ces plans, de catégorie A.2., sont soumis à enquête publique en vertu de l'article D. 29-1, du Livre I<sup>er</sup>, du Code de l'Environnement. Ces plans ont également fait l'objet d'une évaluation des incidences sur l'environnement, en vertu de l'article D.53, du Livre I<sup>er</sup>, du Code de l'Environnement. Suite à l'enquête publique, le Gouvernement wallon rédigera la déclaration environnementale et adoptera les plans susvisés par arrêté délibéré en son sein.